

### Les aides aux sportifs et aux associations sportives

Afin d'accompagner le tissu associatif sportif gardois, le Conseil départemental du Gard finance de nombreux projets. Nous vous invitons à prendre connaissance des projets et actions éligibles.

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 05/11/2024

# Comment pouvons-nous vous aider?

Le Conseil départemental peut allouer des aides tant pour le fonctionnement que pour des projets aux associations sportives.

## Projets et actions éligibles

- Projets
- Manifestations
- Activités de pleine nature
- Aide aux jeunes espoirs sportifs gardois qui évoluent à haut niveau

# Pour qui?

- Comités sportifs départementaux, agréés par le Ministère des sports et affiliés à une fédération sportive
- Associations affiliées à l'une de ces fédérations suivant certains critères (niveau d'évolution, proportion de jeunes, formation...)
- Sportifs de haut niveau entre 15 et 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap) inscrits sur les listes ministérielles

### Comment en bénéficier ?

• Compléter un dossier de demande de subvention.

Toute structure intéressée peut contacter le service des sports pour être accompagnée dans le montage de projets.



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

<u>04 66 76 76 76</u>